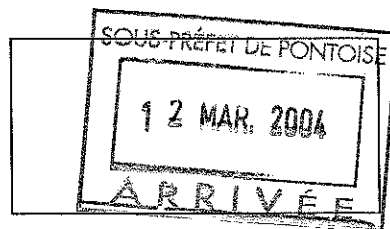




ARRETE MUNICIPAL

65, avenue GASTON VERMEIRE
95 340 PERSAN
Tél : 01.39.37.48.80
Fax : 01.39.37.48.81



Nos réf. : 21/2004/YSS

RECEPTION PREFECTORALE

Objet : Arrêté permanent portant sur le changement de numérotation des habitations des rues Ambroise CROIZAT & Marcel CACHIN à compter du lundi 3 mai 2004.

NOUS,

MAIRE DE PERSAN,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-28,

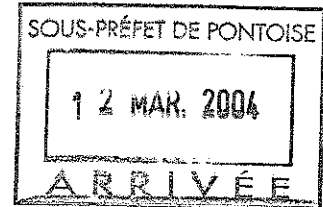
VU

La Loi N° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'applications,

CONSIDERANT

- que dans le cadre de la réhabilitation du quartier du Village il a été procédé au retournement des halls d'entrée du bâtiment 14 ;
- que la Rue Ambroise CROIZAT et les espaces extérieurs qui lui sont adjacents ont été requalifiés durant l'année 2003 dans le cadre de la 2^{ème} tranche – 1^{ère} phase ;
- que la Rue Marcel CACHIN et les espaces extérieurs qui lui sont adjacents vont être requalifiés durant l'année 2005 - 2006 dans le cadre de la 3^{ème} tranche ;
- que cette opération s'avère nécessaire dans un souci de cohérence, de normalisation et de banalisation de l'adressage.

ARRETONS

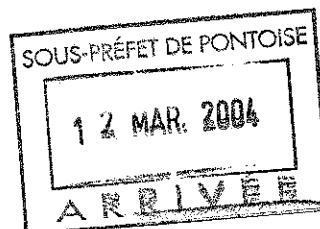


ARTICLE 1 :

La nouvelle numérotation des habitations de la rue Ambroise CROIZAT définie comme suit :

BATIMENT 14	ADRESSE ACTUELLE	NOUVELLE ADRESSE
	Escalier 1 / bâtiment 14	33, rue Ambroise CROIZAT
	Escalier 2 / bâtiment 14	31, rue Ambroise CROIZAT
	Centre Social AGORA 29, rue Ambroise CROIZAT	Centre Social AGORA 29, rue Ambroise CROIZAT
	Centre Social AGORA 27, rue Ambroise CROIZAT	Centre Social AGORA 27, rue Ambroise CROIZAT
	Escalier 4 / bâtiment 14	25, rue Ambroise CROIZAT
	Espace Petite Enfance 23, rue Ambroise CROIZAT	Espace Petite Enfance 23, rue Ambroise CROIZAT
	Escalier 5 / bâtiment 14	21, rue Ambroise CROIZAT
	Logement (A) en RDC 19, rue Ambroise CROIZAT	Logement en RDC 19 bis, rue Ambroise CROIZAT
	Logement (C) en RDC 19, rue Ambroise CROIZAT	Logement en RDC 19, rue Ambroise CROIZAT
	Escalier 6 / bâtiment 14	17, rue Ambroise CROIZAT
	Logement (D) en RDC 15, rue Ambroise CROIZAT	Logement en RDC 15 bis, rue Ambroise CROIZAT
	Logement (A) en RDC 15, rue Ambroise CROIZAT	Logement en RDC 15, rue Ambroise CROIZAT
	Escalier 7 / bâtiment 14	13, rue Ambroise CROIZAT
	Logement (C) en RDC 11, rue Ambroise CROIZAT	Logement en RDC 11 bis, rue Ambroise CROIZAT
	Logement (B) en RDC 11, rue Ambroise CROIZAT	Logement en RDC 11, rue Ambroise CROIZAT
	Escalier 8 / bâtiment 14	9, rue Ambroise CROIZAT
	Logement (D) en RDC 7, rue Ambroise CROIZAT	Logement en RDC 7 bis, rue Ambroise CROIZAT
	Logement en RDC 7, rue Ambroise CROIZAT	Logement en RDC 7, rue Ambroise CROIZAT
	Escalier 9 / bâtiment 14	5, rue Ambroise CROIZAT
	Local en RDC (absence de numérotation)	Local en RDC 3 bis, rue Ambroise CROIZAT
	Escalier 11 / bâtiment 14	3, rue Ambroise CROIZAT
	LA POSTE 1, rue Ambroise CROIZAT	LA POSTE 1, rue Ambroise CROIZAT

ARTICLE 2 :



La nouvelle numérotation des habitations de la rue Marcel CACHIN définie comme suit :

BATIMENT 14	ADRESSE ACTUELLE	NOUVELLE ADRESSE
	1, rue Marcel CACHIN Agence OPIEVOY	Absence de numérotation
	3, rue Marcel CACHIN Agence OPIEVOY	3, rue Marcel CACHIN Agence OPIEVOY
	Escalier 12 / bâtiment 14	5, rue Marcel CACHIN
	Escalier 13 / bâtiment 14	7, rue Marcel CACHIN
	Escalier 14 / bâtiment 14	9, rue Marcel CACHIN
	Local en RDC 11, rue Marcel CACHIN	Local en RDC 11, rue Marcel CACHIN
	Escalier 15 / bâtiment 14	13, rue Marcel CACHIN
	Centre Médico-Pscho- Pédagogique (CMPP) 15, rue Marcel CACHIN	Centre Médico-Pscho- Pédagogique (CMPP) 15, rue Marcel CACHIN
	Escalier 16 / bâtiment 14	17, rue Marcel CACHIN

ARTICLE 3 :

Monsieur Le Sous Préfet de PONTOISE, Monsieur le Commissaire de Police de PERSAN, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUMONT Sur Oise, Monsieur le Chef du centre de secours de PERSAN, Monsieur le Chef de la Police Municipale de PERSAN, Madame la Directrice des Services Généraux de la Ville de PERSAN, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux de la Ville de PERSAN, ainsi que tous les agents de la Force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des Arrêtés Municipaux, transmis à Monsieur le Sous Préfet de Pontoise, publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à PERSAN, le 8 mars 2004.



Arnaud BAZIN

Maire de PERSAN

Vice-Président du Conseil Général de Val d'Oise